



Problème de Bruits d'un locataire

Par **piaf**, le **01/12/2012 à 11:06**

Bonjourrrnrnj'ai besoin de votre aide concernant un problème de bruits;rnrrnje suis propriétaire d'un appartement que je loue depuis 1 an au travers une agence immobilière;rnrrnDepuis l'arrivée de mes locataires (gérer par l'agence immobilière), les voisin du dessous (propriétaire) se plaint constamment du bruits que fait un des enfants;rnrrnDepuis presque un an, je reçois des lettres recommandées m'ordonnant de faire cesser le bruit;rnrrnla régie s'occupant de mon appartement est allée voir les locataires, envoyé des lettres pour cessation du bruit.... je pense qu'ils ont fait toutes les démarchent en leur possession;rnrrnnous ne savons pas exactement le volume du bruit (locataire vraiment trop bruyant ou propriétaire du dessous vraiment intolérant?)rnrrnMais je reçois encore des lettres me demandant de faire cesser le bruit immédiatement sinon ils engageront des poursuites directement envers moi (propriétaire du bien)...rnrrnQue puis je faire de mon coté?rnrrnil me semble que c'est à mon bailleur de s'occuper de tout?rnrrnQuelles sont les poursuites possiblement engagées envers moi?rnrrnMerci beaucoup de votre aide

Par **Lag0**, le **01/12/2012 à 11:46**

Bonjour,rn[citation]il me semble que c'est à mon bailleur de s'occuper de tout?
[/citation]rnEuh... c'est vous le bailleur...rnPeut-être vouliez-vous dire "il me semble que c'est à mon mandataire (l'agence) de s'occuper de tout?"rnAuquel cas vous risquez d'avoir de graves désillusions...rnC'est bien le propriétaire qui reste légalement responsable, même s'il mandate un gestionnaire.rnSi le voisin saisit la justice, ce sera bien vous qu'il devra assigner en tant que propriétaire responsable et non l'agence.

Par **piaf**, le **01/12/2012 à 13:50**

oui effectivement, je voulais dirern"il me semble que c'est à mon mandataire (l'agence) de s'occuper de tout?" rnrnEn effet, le mandataire a bien envoyé des lettres de mise en demeure de cessation du bruit, des visites chez le locataire, la mise en place de tapis dans l'appartement;rnrnQue puis je faire pour me couvrir?rnrny a t il eu des cas de condamnations des propriétaires bailleur en justice?

Par **coco 62**, le **04/10/2013 à 08:35**

Bonjour piaf je suis dans la meme situation que vous au jour d aujourd'hui je suis en demeure pour soit disant trouble de voisinage je suis une mere de famille qui a peur des conséquences a venir pourriez vous me dire svp ce qui vous arrivee depuis votre demeure en 2012 merci